

NOTE

Un bref historique de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*¹

: : : : :

Traduit de l'anglais

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* a connu de nombreuses évolutions depuis sa première publication en octobre 1869. En tout, 16 rédacteurs en chef, issus d'horizons professionnels variés, se sont succédé à sa direction² et nombreux sont les rédacteurs principaux, rédacteurs thématiques et assistants éditoriaux qui ont contribué à sa production, à sa promotion et à sa diffusion. C'est aujourd'hui la plus ancienne publication consacrée au droit international humanitaire (DIH), à l'action et aux politiques humanitaires. Sa collection est d'une richesse inestimable tant pour l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement), que pour le développement du droit et de l'action humanitaires en général. La *Revue* apporte encore une contribution importante sur ces aspects et il n'est donc pas inutile de revenir sur le rôle qu'elle a joué dans le passé afin de voir comment elle a évolué, où elle en est maintenant et de réfléchir à ce qu'elle pourrait être dans le futur.

Un bulletin de communication entre les Sociétés nationales, retraçant l'évolution des secours humanitaires sur le champ de bataille

L'histoire de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a commencé avec le *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, créé lors de la Deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui s'est tenue en 1869 à Berlin³. La

- 1 La présente note a été rédigée par l'équipe éditoriale de la *Revue*. Nous remercions tout particulièrement Ellen Policinski, Kvitoslava Krotiuk, Cédric Cotter, Eline Goovaerts et Safi van't Land.
- 2 Voir la galerie photos intitulée « Les rédacteurs en chef de la *Revue* de 1869 à 2019 » dans ce numéro de la *Sélection française* de la *Revue*.
- 3 « Publication d'un bulletin international », *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 1, n° 1, 1869.

Conférence considéra qu'il était « indispensable » de créer « un journal qui mette en rapport les Comités centraux [de ce qui allait devenir les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge] des divers pays, et porte à leur connaissance les faits, officiels et autres, qu'il leur importe de connaître⁴ ».

Initialement placé sous la direction éditoriale de Gustave Moynier, le *Bulletin* était un bulletin d'information trimestriel, présentant les actualités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), traduit et publié en français. Le *Bulletin* permettait ainsi d'établir un lien entre les Comités centraux des différentes sociétés de secours, lesquelles précéderent les Sociétés nationales, ainsi qu'entre ces sociétés et le CICR (alors Comité International de Secours aux Blessés ou Comité International, qui devint, en 1875, le CICR). Comme à l'époque, les sociétés de secours nationales menaient des opérations sur le terrain et que le CICR n'était alors qu'un petit comité de cinq membres bénévoles qui faisait office de secrétariat, le *Bulletin* constituait donc un précieux outil de communication pour rendre compte des opérations de secours, traiter de l'évolution des soins et du matériel sanitaire, présenter des études innovantes et proposer des comptes rendus d'ouvrages⁵. Plus encore, le *Bulletin* était le « moniteur général et officiel de l'œuvre » de la Croix-Rouge⁶.

Ainsi, le *Bulletin* :

fut un outil de cohésion du Mouvement. Les lettres émanant des responsables des sociétés de secours montrent combien le contenu du *Bulletin* fut important lorsqu'il s'est agi d'organiser le Mouvement au niveau national et l'irritation que pouvait susciter l'omission de noms ou d'organismes fondateurs est palpable dans les plaintes qui étaient adressées à Gustave Moynier. [...] Le *Bulletin* était la « voix » du Mouvement et source d'informations sur les défis communs. Rassembler et publier les rapports médicaux venant du terrain ainsi que des lettres du personnel Croix-Rouge en mission permirent aussi aux membres [du Comité international] de relater régulièrement leurs expériences concrètes dans la délivrance d'une aide humanitaire, même durant les guerres civiles et coloniales pour lesquelles le Mouvement n'avait pas de compétence formelle [traduction CICR]⁷ ».

Le journal a promu des idées nouvelles dans le domaine de l'action humanitaire : découvertes dans le domaine médical et innovations dans le transport des blessés, mais aussi avancées juridiques et bonnes pratiques humanitaires. Il convient de

4 *Ibid.* Voir l'Annexe I à la présente note. Pour une analyse plus approfondie de la création et de l'évolution du journal, voir par exemple Jean-Georges Lossier, « Comment naquit le "Bulletin international" », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 51, n° 610, 1969 ; Victor Segesvary, « Cinquante années de la "Revue" », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 51, n° 610, 1969 ; et en particulier l'article de Daniel Palmieri dans ce numéro de la *Sélection française de la Revue*.

5 Voir Jacques Meurant, « Les 125 ans de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* ou *Quand la mémoire est fidèle...* III : Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : solidarité et unité », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 77, n° 814, août 1995.

6 Gustave Moynier, « Les dix premières années de la Croix-Rouge : III. Sociétés de secours », *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 4, n° 16, juillet 1873, p. 195.

7 Jean H. Quataert, « A new look at international law: gendering the practices of humanitarian medicine in Europe's "Small Wars", 1879-1907 », *Human Rights Quarterly*, vol. 40, n° 3, août 2018, p. 560.

souligner que les articles juridiques et les recensions d'ouvrages juridiques parus dans les premières années du *Bulletin* coïncidèrent avec l'essor croissant des publications de droit international qui fleurissaient à cette époque⁸.

Dans le livre qu'elle consacre à l'histoire de la Croix-Rouge, Caroline Moorehead fait observer :

Des projets originaux, parfois saugrenus, utilisant des chameaux comme brancardiers ou des instruments chirurgicaux étranges, remplissaient les pages d'un magazine intitulé le *Bulletin*, lancé à la fin des années 1860 par le Comité International, qui était illustré de jolis dessins en noir et blanc. Étaient ainsi présentés une machine à glace, appareil censé transformer l'eau salée en eau douce, ou encore une cuisine portable repliable en un havresac, se composant notamment d'une lampe à alcool, d'un tuyau en caoutchouc pour faire boire les hommes qui n'en avaient plus la force, des clous, des cordes, une marmite et un chaudron, des essuie-mains, des bougies, du rhum et du cognac, de la poudre de moutarde, du thé, du sel, du poivre et de l'extrait de viande conservé – le seul inconvenient étant qu'elle était trop lourde pour être transportée au-delà de quelques pas [traduction CICR]⁹ ».

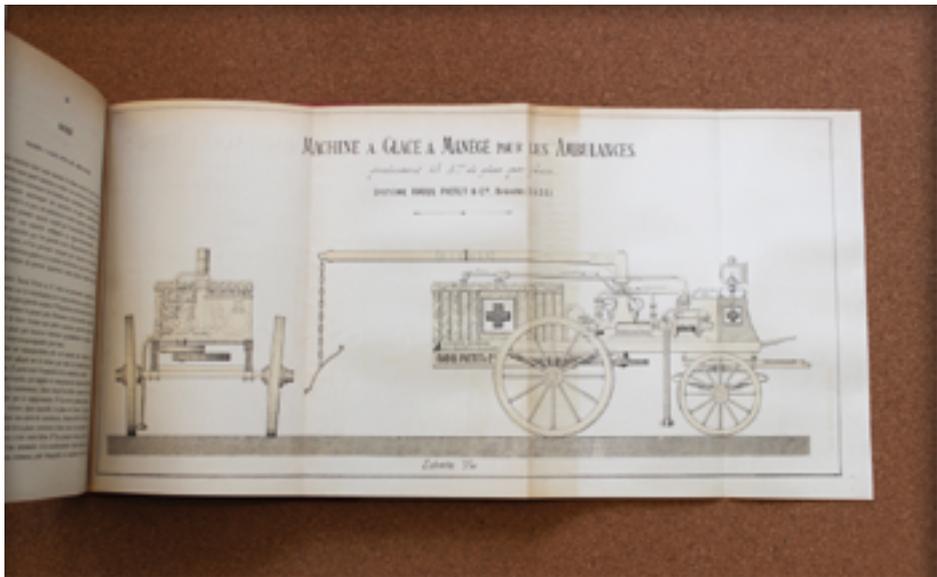


Photo 1 : Machine à glace. *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 10, n° 37, 1879.

- 8 Voir Ignacio de la Rasilla, « A very short history of international law journals (1869-2018) », *European Journal of International Law*, vol. 29, n° 1, 2018.
- 9 Caroline Moorehead, « Dunant's Dream: War, Switzerland and the History of the Red Cross », Carroll & Graf Publishers, New York, 1999, p. 57. Voir aussi « Machine à glace pour les ambulances », *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, 1879, vol. 10, n° 37, p. 30 ; « Batterie de cuisine portable du colonel baron van Tuyll van Serooskerken », *Bulletin International de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 1, n° 2, 1870, p. 94.

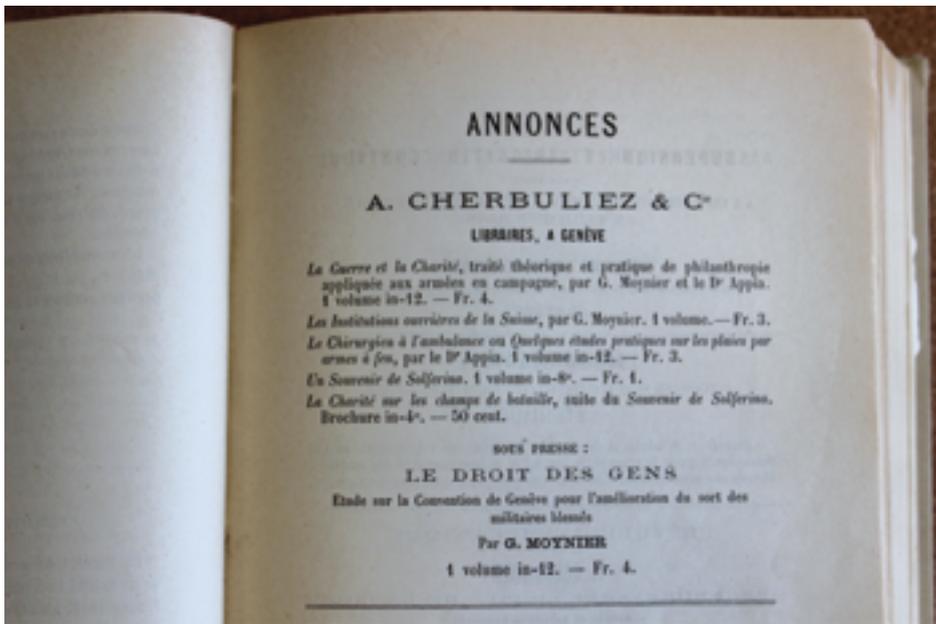


Photo 2. Annonce des publications de la Croix-Rouge, qui cite *Un souvenir de Solferino*, sans en mentionner l'auteur. *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 1, n° 1, 1869.

En principe, le *Bulletin* publiait les nouvelles que le Comité International ou les Comités centraux souhaitaient porter à l'attention des autres membres du Mouvement, des informations concernant les activités des différents Comités en temps de paix comme en temps de guerre, ainsi que des informations bibliographiques, des mémoires, des discours et des lettres portant sur des questions relatives au rôle du Mouvement et aux progrès réalisés, ainsi qu'une multitude d'actualités sur leurs activités.

Le CICR et son deuxième président, Gustave Moynier, utilisaient aussi volontiers le journal comme un outil stratégique pour faire passer leurs idées et donner des orientations au Mouvement¹⁰. Dans une lettre publiée en 1872, Gustave Moynier proposa ainsi la création d'une cour pénale internationale¹¹. Cette suggestion fut reformulée à plusieurs reprises dans le journal, notamment par la société nationale de secours espagnole qui se prononçait en sa faveur et par un deuxième article de Gustave Moynier qui étoffait l'idée¹².

Comme dans les deux premières années du *Bulletin*, Gustave Moynier en fut le principal rédacteur et qu'il y contribua ensuite fréquemment en tant que président

10 Voir les articles de David Forsythe et de Daniel Palmieri dans ce numéro de la *Sélection française* de la *Revue*.

11 Gustave Moynier, « Note sur la création d'une institution judiciaire internationale propre à prévenir et à réprimer les infractions à la Convention de Genève », *Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés*, vol. 3, n° 11, avril 1872, p. 122.

12 « Institution judiciaire internationale », *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 3, n° 12, 1872, p. 203 ; G. Moynier, *op. cit.* note 11.

du Comité International, le journal était très largement marqué de son empreinte, véhiculant, malheureusement, ses opinions racistes et colonialistes¹³. Il en va de même de la rivalité bien connue qui l'opposait à Henry Dunant, qui se traduit par l'étonnante absence, durant toutes ces années, de toute mention de l'auteur d'*Un souvenir de Solférimo*. Même l'annonce de la parution de son livre, publiée dans le premier numéro du *Bulletin*, ne mentionnait pas le nom d'Henry Dunant. Comme le note Moorehead, de façon laconique : « La Croix-Rouge a toujours été le théâtre de rivalités¹⁴ ».

En 1886, le *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés* fut renommé sans grand bruit *Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge*, mentionnant enfin « Croix-Rouge » dans son titre. Ceci faisait suite à une consultation au cours de laquelle les Sociétés nationales avaient été invitées à donner leur avis sur les améliorations à apporter au journal, ce qui mena probablement à la modification de son titre¹⁵. Ce changement de titre ne s'accompagna pas d'une modification du contenu du *Bulletin*, qui resta inchangé.

La Première Guerre mondiale : premier changement majeur dans la ligne éditoriale

La Première Guerre mondiale a profondément transformé le champ d'action, les méthodes de travail et les zones géographiques des opérations du Comité International : d'un comité restreint de bénévoles basé à Genève, le CICR s'étoffait rapidement, recrutant du personnel, mettant en place et dirigeant l'Agence internationale des prisonniers de guerre, organisant régulièrement des missions dans des zones de guerre pour visiter des camps de prisonniers de guerre et s'occupant du rapatriement des prisonniers à la fin du conflit. Au cours de la même période, l'organisation établit ses premières délégations à l'étranger et étendit ses activités à des territoires qui lui étaient jusqu'alors peu familiers, en Afrique et en Asie¹⁶.

Cet accroissement des activités et de la couverture géographique des opérations du CICR fut relaté dans le *Bulletin*. En effet, en plus des rapports habituels des Sociétés nationales sur leurs activités, des rapports sur les conditions de détention

13 « La Croix-Rouge chez les nègres », *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 11, n° 41, 1880.

14 C. Moorehead, *op. cit.* note 9, p. 57.

15 Voir le *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 16, n° 62, 1885, p. 53. Dans ce numéro, on trouve le résultat d'une « enquête sur le rôle du Comité international et les relations des comités centraux » et les Sociétés nationales furent invitées à faire des propositions en vue d'améliorer le journal. Le premier numéro de 1886 ne fournit pas d'explications sur le changement de titre.

16 Pour plus d'informations sur l'évolution du CICR pendant et après la Première Guerre mondiale, voir Daniel Palmieri, « Une institution à l'épreuve du temps ? Retour sur 150 ans d'histoire du Comité international de la Croix-Rouge », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 94, n° 888, *Sélection française*, 2012/4, pp. 85-111 ; André Durand, *Histoire du Comité International de la Croix-Rouge, de Sarajevo à Hiroshima*, Institut Henry Dunant, Genève, 1984 ; Cédric Cotter, (*S'*)*Aider pour survivre : Action humanitaire et neutralité suisse pendant la Première Guerre mondiale*, Georg Éditeur, Genève, 2017.

des prisonniers de guerre¹⁷ s’y trouvaient régulièrement publiés et, fait intéressant, on trouvait même des accusations, émanant de Sociétés nationales, de violations du DIH par les États parties¹⁸. Le CICR n’avait sans doute pas encore une expérience suffisante des opérations sur le terrain pour se rendre compte que la publication de telles dénonciations pouvait compromettre sa réputation d’acteur humanitaire neutre et porter préjudice à sa capacité d’accéder aux structures de détention ou aux zones de conflit et, de manière générale, à œuvrer au cœur des conflits¹⁹.

La première partie du *Bulletin* était toujours consacrée aux activités du CICR. En 1919, le *Bulletin* devint une publication mensuelle et cette première partie devint la « *Revue internationale de la Croix-Rouge* ». Il était en effet devenu évident que le CICR devait avoir son propre espace pour rendre compte de ses opérations qui étaient en plein essor, dans le prolongement de l’accroissement de ses activités pendant la Première Guerre mondiale. La *Revue* et le *Bulletin* étaient publiés et diffusés simultanément.

Ces modifications furent présentées dans le premier volume de la nouvelle publication combinée, l’accent ayant été mis sur la nécessité pour le CICR de resserrer le lien entre les Sociétés nationales de façon à coordonner leurs opérations.

Afin de mieux s’acquitter de sa tâche, il a décidé de donner une publicité plus large aux comptes rendus de l’activité charitable. Le *Bulletin International* trimestriel, qui, depuis 49 ans, publie les rapports des Comités centraux des Croix-Rouges, va devenir mensuel, et, à côté de la partie officielle où seront toujours insérées les nouvelles de chaque Croix-Rouge [...] En élargissant son *Bulletin*, et en créant une *Revue internationale de la Croix-Rouge*, le Comité International se propose de resserrer un des seuls liens que la guerre n’ait pas rompu, en même temps que, sur le terrain qui lui est propre, il préparera les voies aux prochaines Conférences internationales de la Croix-Rouge, qui, dans un avenir que nous espérons prochain, réuniront à nouveau les représentants de tous les pays²⁰.

17 Voir, par exemple, les chroniques régulières de l’Agence internationale des prisonniers de guerre : « Chronique : La situation des prisonniers de guerre et des internes civils depuis la conclusion des armistices », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 1, janvier 1919, p. 37. Voir aussi « Chronique : Prisonniers russes », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 5, mai 1919, pp. 546 et 547 ; « Prisonniers de guerre Hongrois en Roumanie », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 9, septembre 1919).

18 Voir, par exemple, « La Croix-Rouge russe pendant la guerre, “Accusations de violations de la Convention de Genève” » (« La Croix-Rouge russe, par lettres des 15-18 mars et 18 avril-1^{er} mai, nous a communiqué deux mémoires tendant à établir des cas de violation de la Convention de Genève par les armées allemandes et austro-hongroises », *Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 47, n° 187, juillet 1916, p. 355 ; et les « protestations », par exemple in *Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 48, n° 189, janvier 1917, pp. 15-32 (France contre Bulgarie, Bulgarie contre France et Grande Bretagne, et Russie contre Turquie) ou vol. 48, n° 192, octobre 2017, pp. 384-397 (Grande Bretagne et France contre Allemagne, Bulgarie contre France et Grande Bretagne, Turquie contre Russie).

19 Pour de plus amples détails, voir Lindsey Cameron, « Le CICR dans la Première Guerre mondiale : une confiance inébranlable dans le pouvoir du droit ? », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 97, n° 900, *Sélection française*, 2015/4, novembre 2016, pp. 113-135.

20 Paul des Gouttes, Étienne Clouzot et K. de Watteville, « Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 1, janvier 1919, p. 1-2.

Outre des articles de fond, le journal publiait également un compte rendu des activités du CICR et des Sociétés nationales, ainsi que de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge nouvellement créée (qui devint ensuite la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), qui avait sa propre rubrique régulière.

Dans les années qui suivirent, la *Revue* continua à publier des déclarations officielles, des communiqués, des rapports et des commentaires, ainsi que des études faisant état des activités du Mouvement sur divers théâtres d'opérations, « en partageant en quelque sorte la vie des délégués du CICR lors des rapatriements de blessés et malades, des échanges de prisonniers, dans la recherche des disparus ou pendant les distributions de secours²¹ ».

« Elle est finie, la grande guerre ! » : une période de répit

Dans le numéro de janvier 1919, le CICR annonçait, dans la partie *Bulletin* du journal : « Elle est finie, la grande guerre !²² » Bien que conscient des nombreux défis qu'il lui restait à relever, le Comité international était sorti de la guerre renforcé, renommé et respecté dans le monde entier²³.

En 1919, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge fut créée. Comme Paul Des Gouttes aimait à le souligner²⁴, si le regroupement des différentes Sociétés de la Croix-Rouge en une fédération quelle qu'en soit la forme, avait été envisagé depuis longtemps, la création de la Ligue fut néanmoins perçue comme une tentative de remplacer le Comité et, dans les premières années de la création de la Ligue, les relations entre le Comité et ce nouvel organe international de la Croix-Rouge furent tumultueuses. Le CICR jugea ainsi nécessaire de rappeler sans cesse à ses lecteurs que le journal était « publié par le Comité International fondateur de cette institution [le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge] », sur la couverture de 415 numéros du *Bulletin* d'origine, puis, à partir de 1902 et jusqu'en 1947, dans la partie de la *Revue* qui lui était réservée. Finalement, la complémentarité du CICR et de la Ligue fut officiellement reconnue lorsque les Statuts de la Croix-Rouge internationale furent adoptés par la XIII^e Conférence internationale en 1928²⁵.

Dans les années 1930, il apparut de plus en plus nettement que le monde allait de nouveau « basculer dans une guerre [traduction CICR] » mondiale²⁶. Si, compte

21 Voir Jacques Meurant, « Les 125 ans de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* ou Quand la mémoire est fidèle ... I : Protection et assistance », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 76, n° 810, décembre 1994, pp. 575.

22 « Comité International », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, 1919, vol. 1, n° 1, p. 69. Voir aussi Caroline Moorehead, *op. cit.* note 9, p. 256.

23 C. Moorehead, *op. cit.* note 9, p. 257.

24 Paul Des Gouttes, « De la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, 1919, vol. 1, n° 8.

25 Voir Colonel Draudt et Max Huber, « Rapport à la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge sur les statuts de la Croix-Rouge internationale », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 10, n° 119, novembre 1928 ; Jacques Meurant, *op. cit.* note 5, pp. 510-512.

26 C. Moorehead, *op. cit.* note 9, p. 299.

tenu de ses principes fondamentaux, le Comité International ne pouvait pas faire grand chose pour l'éviter, ses membres semblaient se préparer à ce qui s'annonçait. La *Revue* illustre cette période. Comme l'indique Caroline Moorehead :

[D]ans les pages de la *Revue*, qui continuait, mois après mois, à se faire l'écho des activités et de l'intérêt que présentait le monde Croix-Rouge – ce qui faisait d'elle un excellent moniteur de l'époque – les maîtres mots étaient qu'il fallait se tenir prêt. Toutefois, si on la lit plus attentivement, la *Revue* pouvait aussi être vue comme une mise en garde contre les événements qui se préparaient [traduction CICR]²⁷.

La *Revue* continua de relayer les activités des Sociétés nationales. Néanmoins, comme le souligne Moorhead :

Le ton de la *Revue*, quant à lui, s'était modifié. Le temps des rapports exaltés et emplis d'autosatisfaction des années d'après-guerre était désormais révolu, supplanté par des avertissements lisses et évoqués à demi-mot, sur la guerre chimique, sur de nouvelles armes incontrôlables, sur la nécessité de protéger les civils, – qui semblaient, année après année, être de plus en plus pressants [traduction CICR]²⁸.

La Seconde Guerre mondiale et les années qui suivirent immédiatement

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la *Revue* continua à relayer les activités Croix-Rouge, les actions de secours, les missions des délégués, les violations des Conventions, les réunions internationales, les conditions de détention des prisonniers de guerre, à informer des progrès réalisés dans le domaine médical et militaire, ainsi que des nouveaux membres admis dans le monde de la Croix-Rouge²⁹. Toutefois, on ne trouve aucune mention des camps de concentration et des atrocités alors commises par les nazis, une omission qui fit cruellement défaut. Jusqu'à l'automne 1944, la *Revue* n'en fit pas état alors que ces questions faisaient l'objet de vives discussions au sein du Comité International.

Après des dizaines d'années d'efforts pour introduire la protection des civils dans le DIH, les quatre Conventions de Genève adoptées en 1949, renfermaient des dispositions complétant la protection des soldats malades et blessés sur terre et en mer, des prisonniers de guerre et des civils se trouvant aux mains de l'ennemi³⁰.

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*, p. 300.

29 *Ibid.*, p. 411.

30 Jean S. Pictet, « Les nouvelles Conventions de Genève et la Croix-Rouge », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 31, n° 369, 1949 ; « Conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre : Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949 », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 31, n° 368, 1949 ; Claude du Pasquier, « Observations générales sur l'élaboration de la Convention relative à la protection des civils, à la Conférence diplomatique de Genève », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 31, n° 368, 1949.

L'article 3 commun aux Conventions de Genève, tout à fait révolutionnaire, élargit leur champ d'application aux conflits armés non internationaux³¹. La *Revue* restitua cette évolution en publiant de précieux documents sur le processus d'élaboration des Conventions : ordres du jour, comptes rendus des réunions d'experts et de la Conférence diplomatique, discours, résolutions, etc. Dans ces étapes successives, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du DIH, de son élaboration ou de son interprétation, « la *Revue* a joué le rôle de “rapporteur” du développement du droit tout en contribuant à l'éclairer, l'expliquer et le diffuser³² ».

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la *Revue* commença à donner plus de place aux opérations du CICR ainsi qu'à l'activité de ses délégués et, en 1948, un supplément en langue anglaise fut adjoint à la version originale en français et reprenait une sélection des contenus de chaque numéro mensuel. Des suppléments en langue espagnole et allemande furent ensuite lancés, respectivement en 1949 et en 1950.

En avril 1961, l'*International Review of the Red Cross* fit son apparition en tant que publication autonome, totalement en anglais, et, à compter de juillet de la même année, la *Revue* fut publiée à la fois en français et en anglais.

Parallèlement aux articles juridiques, le journal continua de rendre compte des opérations du CICR. À plusieurs reprises, la *Revue* introduisit des chroniques régulières des opérations du CICR dans des conflits qui duraient, par exemple lors de la guerre entre le Nigéria et le Biafra entre 1967 et 1970, à propos de laquelle la *Revue* publia un compte rendu de ses activités dans une rubrique mensuelle³³. En conséquence, la *Revue* fut le lieu de débats sur la nature de l'action humanitaire, les risques de politisation de l'aide et sur la manière dont le CICR devait s'adapter tout en demeurant fidèle à sa mission première³⁴. Toutefois, à partir de la fin des années 1960, « le nombre d'informations sur les opérations du CICR a graduellement diminué » et la *Revue* s'est de plus en plus spécialisée en DIH³⁵.

31 « Séance de Clôture. Discours de M. Max Petitpierre, vice-président du Conseil Fédéral suisse, président de la Conférence Diplomatique de Genève », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 31, n° 368, 1949, p. 552. Voir aussi Catherine Rey-Schyr, « Les Conventions de Genève de 1949 : une percée décisive. Première partie », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 81, n° 834, juin 1999 ; Catherine Rey-Schyr, « Les Conventions de Genève de 1949 : une percée décisive. Seconde partie », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 81, n° 835, septembre 1999.

32 Jacques Meurant, « Les 125 ans de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* ou Quand la mémoire est fidèle ... II : Les conquêtes du droit », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 77, n° 813, juin 1995.

33 J. Freymond, « L'aide aux victimes de la guerre civile au Nigéria », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 52, n° 614, février 1970 ; J. Meurant, *op. cit.* note 21, p. 576. Voir aussi Comité International, « Au secours des victimes du conflit du Nigéria », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 50, n° 598, octobre 1968.

34 Voir, par exemple, Walter Bargatzsky « L'unité de la Croix-Rouge dans le monde », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 56, n° 670, octobre 1974 ; Jacques Freymond, « Le Comité international de la Croix-Rouge dans le système international », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 54, n° 641, 1972 ; « Sous la présidence de M. Alexandre Hay, Le CICR de 1976 à 1987 : La croissance maîtrisée », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 69, n° 768, décembre 1987. Voir aussi J. Meurant, *op. cit.* note 21, p. 576.

35 Tout au long des années 1970, en particulier, l'accent s'étant progressivement porté vers des articles relatifs à la diffusion (par exemple les Commentaires de Jean Pictet, publiés en 1979-1980) et les « nouvelles de Genève », la couverture d'opérations spécifiques, bien qu'elle se soit poursuivie dans une certaine mesure, a été relativement réduite.

Comme l'écrivit le rédacteur en chef, Jacques Meurant, la raison en était double :

la quantité des données provenant des théâtres d'opération toujours plus nombreux ne pouvait plus être rapportée dans sa totalité et garder son actualité pour le lecteur, d'autant que dès 1977 la *Revue* de mensuelle est devenue bimestrielle. Le relais a été pris par d'autres publications périodiques du CICR et le *Rapport annuel* présente un panorama complet de l'activité du CICR³⁶.

En 1969, le journal célébra son 100^e anniversaire avec une édition spéciale. Dans ce numéro, l'un de ses auteurs faisait observer que la *Revue*

n'a pas cherché à être populaire, mais elle a désiré rester ce que ses fondateurs avaient voulu qu'elle soit : le témoin fidèle et objectif de l'œuvre de la Croix-Rouge à Genève et dans le monde, le reflet de la vie morale de la Croix-Rouge et de l'élaboration de sa doctrine, un écho aussi de l'effort qui se poursuit sous toutes les latitudes, dans toutes les civilisations, pour la défense de l'homme et de sa dignité³⁷.

L'année 1969 marqua le début d'une nouvelle ère pour le DIH, alors que certains signaux alarmants – comme des bombardements indiscriminés et l'apparition de nouvelles technologies d'armement – conduisaient à réexaminer ce que l'on a appelé le « droit de La Haye » qui régleme la conduite des hostilités. Le CICR faisait également pression pour obtenir un accès plus large dans les conflits armés non internationaux³⁸.

Après presque dix ans de négociations, l'adoption, en 1977, des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, dont les projets avaient été élaborés par le CICR, marqua une étape importante dans l'évolution du droit³⁹. Tout au long des négociations de ces deux textes d'une importance capitale, « la *Revue* présent[a] des comptes rendus détaillés des réunions préparatoires et des sessions de la Conférence diplomatique. Mais elle s'attach[a] aussi, par des études appropriées, à les compléter, notamment sur des sujets nouveaux ou délicats⁴⁰ ».

36 Voir J. Meurant, *op. cit.* note 21, p. 579 (note de bas de page 9).

37 J.-G. Lossier, *op. cit.* note 4.

38 Jacques Meurant, *op. cit.* note 32, p. 315 et s. ; Cornelio Sommaruga, « Les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève en quête d'universalité », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 69, n° 765, juin 1987.

39 François Bugnion, « l'adoption des Protocoles additionnels du 8 juin 1977 : une étape décisive dans le développement du droit international humanitaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 99, n° 905, novembre 2018. Voir aussi les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, les résolutions de la Conférence diplomatique et les extraits de l'acte final de la Conférence diplomatique, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 59, n° 704-705, septembre 1977.

40 J. Meurant, *op. cit.* note 32, pp. 318 et 319, citant par exemple Claude Pilloud, « La notion de conflit armé international – Nouvelles perspectives », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 57, n° 673, janvier 1975.

Un outil puissant pour la diffusion du droit et des principes humanitaires

Dans les années qui suivirent, la *Revue* participa également à la campagne visant à convaincre les États d'adopter et de ratifier les Protocoles additionnels⁴¹. La *Revue* continua d'être un outil d'influence et de persuasion dans la promotion du DIH par le CICR, en expliquant comment le droit devrait être interprété⁴² et en donnant des conseils à ceux souhaitant dispenser des formations en DIH⁴³.

En 1978, la *Revue* commença à paraître tous les deux mois, en cessant, pendant un certain temps, de publier des photographies et des images. En 1998, sa parution devint trimestrielle. Par ailleurs, elle élargit son lectorat en ajoutant aux versions existantes en français, anglais, allemand et espagnol, des éditions en arabe (1988), en russe (1994) et en chinois (1997).

Dans les années 1990, les rapports du Mouvement sur ses « activités extérieures » et les « nouvelles du siège » commencèrent à se faire moins réguliers et, sous la direction éditoriale de Jacques Meurant et de Hans-Peter Gasser, la *Revue* s'orienta principalement vers des contenus juridiques et plus académiques. C'est peut-être à partir de 1997 que ceci est le plus flagrant, avec la parution, en mars, d'un numéro consacré à des réflexions et des analyses portant sur l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les armes nucléaires⁴⁴. Par la suite, lorsque Toni Pfanner était rédacteur en chef, la *Revue* adopta une approche résolument thématique, qu'elle a conservé jusqu'à aujourd'hui.

La *Revue* se détacha aussi d'une ligne éditoriale centrée sur une approche didactique du droit et s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation, pour plutôt chercher à susciter un débat juridique et politique sur les enjeux et les défis contemporains. Ceci faisait suite à l'intérêt croissant pour les politiques et l'action humanitaires dans les milieux universitaires, au sein des gouvernements et parmi les experts militaires, mais aussi, entre autres, à l'essor de l'action humanitaire, à l'émergence, dans les années 1990, de la justice pénale internationale et, dans les années 2000, aux conséquences de ce qui est appelé la « guerre contre le terrorisme ».

Durant une brève période, de mars 1999 à décembre 2004, la *Revue* fut publiée en édition bilingue, française et anglaise, les articles étant proposés dans l'une des deux langues et accompagnés d'un résumé dans l'autre langue. À compter de 2005, la langue première de la *Revue* devint l'anglais. Une « Sélection française » d'articles fut publiée annuellement, entre 2005 et 2010, puis, à partir de 2011, de manière plus régulière et en consacrant également chaque numéro à une thématique.

41 Hans-Peter Gasser, « Des efforts pour promouvoir les Protocoles de 1977 auprès des États », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 69, n° 765, juin 1987.

42 Voir par exemple « Règles fondamentales du droit humanitaire applicables dans les conflits armés », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 60, n° 713, octobre 1978 ; Stanislaw E. Nahlik, « Précis abrégé de droit international humanitaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 66, n° 748, août 1984 ; « Note technique sur les Protocoles du 8 juin 1977 additionnels aux Conventions de Genève », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 66, n° 749, octobre 1984. Voir aussi J. Meurant, *op. cit.* note 32.

43 Voir par exemple René Kosirnik, « Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : la diffusion dans les années 1990 », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 74, n° 794, avril 1992 ; et « Lignes directrices pour les années 90 », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 74, n° 794, avril 1992. Voir aussi J. Meurant, *op. cit.* note 32.

44 *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 79, n° 813, mars 1997.

Depuis 2006, la *Revue* est produite par le CICR et publiée, pour sa version en anglais, par Cambridge University Press. La décision de s'associer à un éditeur universitaire de renom et l'institution, en 2004, d'un comité éditorial, ce qui montre que la *Revue* a acquis une plus grande indépendance académique, sont autant d'éléments qui montrent que la *Revue* est devenue une publication plus académique, qui ne fait plus office de porte-parole du CICR, mais qui se veut être une plateforme de débat. Ceci témoigne d'une expertise croissante, en dehors du Mouvement, en droit, politique et action humanitaires, des échanges et des débats étant plus bénéfiques au Mouvement que le rappel incessant du droit et des positions institutionnelles. En 2011, la *Revue* a mesuré pour la première fois son facteur d'impact (*Journal impact factor*) et elle instaura, en 2012, un processus de double relecture anonyme par les pairs, ce qui permet de garantir la très haute qualité académique des contributions.

La *Revue* aujourd'hui

L'objectif actuel de la *Revue* est de stimuler la recherche et le débat sur les questions relatives au droit, aux politiques et aux pratiques humanitaires. En suivant une approche thématique, elle publie des contenus multidisciplinaires sur le thème général retenu pour chaque numéro. Le contenu est varié et propose des entretiens et des témoignages, des articles, des notes d'opinion, des parties consacrées au débat, des *in folios*, des recensions d'ouvrages et des rapports/documents. La ligne éditoriale a également innové en faisant entendre les voix de ceux qui sont confrontés à des conflits armés, lesquels avaient été trop longtemps les oubliés de la réflexion humanitaire⁴⁵. Si la plupart des contributions portent sur les évolutions récentes du droit et des politiques humanitaires, d'autres visent à offrir des analyses historiques, sociologiques, politiques et économiques, entre autres, qui viennent compléter le débat juridique et politique. Depuis 2016, la *Revue* paraît trois fois par an.

Aujourd'hui, la *Revue* entend maintenir la rigueur et la qualité académiques de son contenu, tout en se faisant l'écho de conceptions novatrices afin de mettre l'accent sur des divergences et sur des questions contemporaines clés du DIH et de l'action humanitaire. Pour ce qui est de la parité hommes-femmes, dans les numéros publiés entre 2015 et 2018, 58 % des auteurs étaient des hommes et 42 % des femmes. Ceux-ci provenaient d'horizons professionnels variés, universitaires, chercheurs, travailleurs humanitaires, professionnels du droit ou militaires, même si les contributions viennent essentiellement du CICR. En termes de diversité géographique et au cours de ces trois années, les auteurs de la *Revue* étaient issus de 36 pays, essentiellement d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord. La *Revue* s'emploie énergiquement à solliciter et publier des articles d'auteurs d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie et elle encourage aussi la traduction de ses appels à contributions par les collègues en charge des diverses *Sélections* linguistiques de la *Revue*.

45 Pour de plus amples détails sur la manière dont les civils en tant que bénéficiaires de l'action humanitaire ont été représentés dans la *Revue*, voir l'article de Ben Holmes dans ce numéro de la *Sélection française* de la *Revue*.

La *Revue* est largement diffusée. Outre les quelque 8 718 abonnements souscrits auprès de Cambridge University Press, elle est distribuée gratuitement par le CICR dans le monde entier. À sa sortie, chaque numéro est distribué à environ 1 900 exemplaires par les délégations du CICR sur le terrain.

Il est intéressant d'observer quels les numéros de la *Revue* sont les plus fréquemment consultés en ligne. Les trois numéros de la *Revue* les plus consultés sur la version anglaise du site du CICR (par décompte du nombre de clics et de téléchargements), sont : « Champ d'application du droit dans les conflits armés » (2014), « Violences sexuelles dans les conflits armés » (2012) et, en troisième position, « Guerre et nouvelles technologies » (2014). Toutes sélections confondues, quelle que soit la langue, les numéros les plus consultés sont ceux qui portent sur le DIH, ainsi que ceux qui traitent des questions sur le genre et sur les nouvelles technologies⁴⁶.

À l'occasion du 150^e anniversaire de la *Revue*, le CICR met gratuitement à la disposition du public l'intégralité de son fonds d'archives sur le site icrc.org.fr. Ceci a pour but d'encourager les chercheurs à exploiter cette mine d'informations pour redécouvrir des idées, identifier des tendances et éclairer les débats et discussions futurs⁴⁷.

En l'honneur de cet anniversaire historique, il importe non seulement de se remémorer le passé et de dresser le bilan du présent, mais également de se tourner vers l'avenir. Depuis un siècle et demi, la *Revue* a su rester en phase avec son temps et elle poursuivra dans cette direction. Elle évolue au même rythme que le secteur humanitaire et, plus largement, la communauté internationale, en s'adaptant et en se transformant à chaque ère nouvelle des relations internationales, pour toujours promouvoir le respect du droit et contribuer à instaurer un environnement propice au respect de la dignité humaine dans les conflits armés et les autres situations de violence. Le fait que cet objectif sera atteint ne fait pas de doute. Il reste à voir comment cette évolution s'opérera.

Annexe 1

Comité international – Publication d'un Bulletin international⁴⁸

La création d'un Bulletin international, spécialement consacré à l'œuvre des secours aux militaires blessés, après avoir été proposée à Paris en 1867, étudiée par le Comité international dans son mémoire du 20 juin 1868, a été résolue par la Conférence de Berlin, le 27 avril 1869, dans les termes suivants :

La conférence regarde comme indispensable la création d'un journal, qui mette en rapport les Comités centraux des divers pays, et porte à leur connaissance les faits, officiels et autres, qu'il leur importe de connaître.

46 En novembre 2018. La liste des numéros les plus consultés est établie à partir du nombre de clics et de téléchargements.

47 Pour plus d'informations, voir l'éditorial de Vincent Bernard dans ce numéro de la *Sélection française* de la *Revue*.

48 Publiée pour la première fois sous le titre « Publication d'un bulletin international », *Bulletin International des Sociétés de Secours aux Militaires Blessés*, vol. 1, n° 1, 1869.

La rédaction de ce journal est confiée au Comité international de Genève, sans qu'aucuns frais puissent être mis, de ce chef, à la charge des membres de ce Comité. Les bulletins qu'il publiera auront un caractère de périodicité que les membres du Comité détermineront.

Une partie de la feuille pourra être réservée à des annonces, à des comptes rendus d'ouvrages spéciaux, ainsi qu'à la description d'appareils ou d'inventions concernant les secours aux militaires blessés ou malades.

Investi de la confiance des Comités centraux, le Comité international s'estime heureux de pouvoir s'employer encore utilement, de cette manière, au progrès d'une institution à laquelle il a voué toute sa sollicitude. Il se félicite aussi des rapports fraternels plus fréquents et plus réguliers, que ses nouvelles attributions l'amèneront à soutenir avec les Comités centraux.

Ce sont ces derniers, en effet, qui, dans la pensée de la Conférence de Berlin, devront fournir les matériaux du Bulletin projeté. Il a été entendu que ce recueil servirait d'organe aux Comités centraux, pour s'informer réciproquement de tout ce qui peut les intéresser, et qu'eux seuls auraient le droit d'y faire insérer des articles, ce qui rehausserait la valeur du Bulletin en lui donnant un caractère en quelque sorte officiel. Le Comité international réunira, coordonnera et publiera ces documents, en les complétant au besoin par ses informations particulières.

Il résulte de cette combinaison, que chaque Comité central devra se mettre en mesure de travailler au Bulletin, en lui fournissant des indications *complètes* relativement à son propre pays. Les éléments d'une publication substantielle ne feront certainement pas défaut, mais à la condition cependant que les intéressés en prennent souci. Aussi le Comité international espère-t-il que les Comités centraux, pénétrés de cette vérité, l'aideront de tout leur pouvoir, par leurs conseils aussi bien que par leur coopération, afin que leur Bulletin collectif soit digne de l'œuvre excellente au service de laquelle il est destiné.

Le cadre du Bulletin embrassera non seulement les actes des Comités centraux et des Sociétés de secours, leur personnel, leur organisation, mais aussi les faits concernant le service sanitaire officiel, ou les associations charitables dont les efforts concourent au même but, les publications nouvelles (livres, brochures, articles de journaux), les inventions propres à améliorer le sort des blessés, etc., etc. Les Comités centraux pourront aussi utiliser le Bulletin pour se communiquer leurs idées, s'adresser des questions, et chercher ainsi la solution des problèmes qui les préoccupent.

Les communications de chaque Comité seront publiées sous sa responsabilité. Elles pourront être fractionnées en autant d'articles distincts que la matière le comportera.

Les lignes qui précèdent formaient la partie essentielle de la circulaire adressée, le 15 juin 1869, aux comités centraux des divers pays par le Comité international. Elles nous dispensent d'entrer dans de plus amples détails sur la nature du recueil dont nous entreprenons aujourd'hui la publication, et qui contiendra les archives générales de l'œuvre, en prenant pour point de départ la Conférence de Berlin.